

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : un malade mental tente de violer une fille

F.N
Mouila/Gabon

O. M., Gabonais, la trentaine dépassée, souffrant de troubles mentaux depuis 2009, se serait rendu auteur d'une tentative de viol, à Dikongo, un quartier du 2e arrondissement de Mouila. L'homme présenté comme coutumier du fait est sorti libre du commissariat du chef-lieu de la province de la Ngounié. En effet, le jour des faits, comme à son habitude, O. M. termine les tâches ménagères qu'il effectue la journée chez sa tante au quartier Mangui. Avant de prendre le chemin de la rue où il déambule très souvent dans son plus simple appareil. Parvenu au quartier Dikongo,

vers 4 heures, il s'introduit par effraction dans une maison. L'intrus surprend des filles endormies profondément dans la salle de séjour. Puis, il parvient à ôter le sous-vêtement de l'une d'entre elles. Mais au moment de passer à l'acte, la jeune fille qui se rend compte de la présence d'un corps étranger, hurle de toutes ses forces. Le chef de famille est le premier à arriver. Mais il ne parvient pas à neutraliser l'intrus, d'autant que ce dernier réussit à prendre promptement ses jambes à son cou. Et le père de la victime de souligner : " Je me demande bien comment il a fait pour sortir aussi vite de ma demeure. Il était complètement nu. " Dans sa fuite, l'homme a abandonné sa paire de babouches. C'est en

revenant effrontément sur les lieux, sans doute pour récupérer ses chaussures, qu'il est neutralisé par le responsable de famille, aidé notamment par les voisins. Mis au fait de la situation de bonne heure, les éléments de l'unité de la Sûreté urbaine du commissariat de police de Mouila récupèrent le mis en cause, qu'ils conduisent au poste pour son audition. Les flics ne tardent pas à comprendre que l'individu souffre de troubles mentaux. Aussi, O. M. est-il purement et simplement remis en liberté. Ce fait vient remettre au goût



Photo : Felicien Ndongo

L'irresponsabilité pénale du mis en cause pose problème. du jour la problématique des malades mentaux errants, leur responsabilité dans les actes qu'ils commettent et leur prise en charge. Mouila étant dépourvue d'une structure adéquate pour ce faire, les pouvoirs publics sont, une fois de plus, interpellés pour trouver des solutions adéquates et durables.

Port-Gentil : un taxi fou évite de justesse une école



Photo : Kourmouss

Le transporteur au sortir de l'embarquée.

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

LES élèves de l'école primaire Voltaire à Ntchengue dans le 4e arrondissement de Port-Gentil, viennent de passer à côté du pire. En effet, un véhicule à usage de taxi a dernièrement effectué une embardée, qui s'est terminée à un jet de pierre des installations de cet établissement. D'après les témoins qui ont vécu la scène, le taxi de marque Toyota, de type Carina II immatriculé FU-406-AA, roulait à vive allure dans le

sens lycée Bantsantsa-CHR de Ntchengue. Puis, soudainement, le transporteur a effectué un dépassement hasardeux de deux véhicules roulant dans le même sens. Malheureusement, cette manoeuvre s'est soldée par une embardée. Dans sa trajectoire, il s'est trouvé face à l'école primaire, qu'il a réussi à éviter de justesse, avant de s'échouer contre un poteau électrique de la SEEG. Il y a donc eu plus de peur que de mal. Mais que se serait-il passé si cet accident avait eu lieu à la sortie des classes ?

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

COMMUNIQUE
(Portant Formation en Sécurité et Santé au Travail)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des opérateurs économiques exerçant leurs activités sur l'ensemble du territoire, qu'elle a initié une série de formations, conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi 6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de Sécurité Sociale et, celles de l'article 201 de la Loi N°3/94 du 21 Novembre 1994, portant Code du Travail en République Gabonaise.

Ces formations dont les cibles sont des membres des Comités de Sécurité et de Santé au Travail (CSST) visent à renforcer les capacités opérationnelles de ces derniers en termes de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles.

A cet effet, elle invite tous les employeurs à s'inscrire massivement en adressant un courrier de sollicitation de formation à la Direction Générale ou aux différentes Directions Régionales de la CNSS selon les localités (cas de l'intérieur du pays).

Notre ambition: mieux vous servir

Fait à Libreville, le 04 octobre 2021

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Patrick OSSI OKORI

2070, Avenue Georges Damas Akaka, Botovés • B.P. : 104 Libreville - Gabon • T4 : (+24) 011 79 12 00 • Fax : (+24) 011 74 64 25 • Centre d'appels : 162
Cellule plaintes/dénonciations : 161 • www.cnssga • facebook : cainationaledesecuritesocialegabon-df-icel